

Le conseil vous présente un budget équilibré. Les opérations courantes se déroulent bien, et le contrôle des coûts dont nous avons la responsabilité.

Comme annoncé l'an dernier, des investissements importants ont été réalisés dans nos infrastructures. Le resurfaçage de plus de 6,5 km de routes ainsi que la reconstruction d'un ponceau majeur ont été réalisés. De plus, le conseil a été très attentif aux nouvelles techniques et produits afin d'obtenir un excellent rapport qualité/prix.

Pour l'année prochaine, d'importants travaux doivent être réalisés sur la structure de la caserne. Nous sommes dans l'attente de solutions et de différentes options. Vous en serez informé le cas échéant.

La municipalité collabore avec notre voisine, Saint-Charles-sur-Richelieu, afin de réaliser en 2025 l'ajout d'un bassin d'épuration à la station d'eaux usées, une étape essentielle à la mise en œuvre du futur développement du secteur nord.

Comme l'an dernier, d'importants postes de dépenses qui ne sont pas sous notre gouvernance connaissent des hausses très importantes :

- Service de police +5.8%
- Régie de l'A.I.B.R.+6.9%
- Administration MRC +26%

La résultante est comme suit

Hausse du taux de taxe foncière résidentiel	2.36%
Hausse du taux de taxe Infrastructure	55.55%
<i>Impact Asphaltage + 99 300 + 99 600 (Subvention MRN)</i>	

Évaluation d'une maison moyenne 444,668\$

Pour une résidence non desservie

	2024	2025	Écart
Taxe foncière	2 051.70 \$	2 100.17 \$	48.47 \$
Taxe d'infrastructure	212.11 \$	329.94 \$	117.83 \$
Compensation - Vidange de fosse	78.00 \$	78.00 \$	0.00 \$
Compensation matières résiduelles	337.00 \$	284.50 \$	-52.50 \$
	2 678.81 \$	2 792.61 \$	113.80 \$ 4.25%

Pour la résidence moyenne en milieu desservi par les égouts (Secteur Jeannotte et ceux ayant payé les infrastructures comptant)

Taxe foncière	2 051.70 \$	2 100.17 \$	48.47 \$
Taxe d'infrastructure	212.11 \$	329.94 \$	117.83 \$
Compensation traitement des eaux usées	130.00 \$	170.00 \$	40.00 \$
Compensation matières résiduelles	337.00 \$	284.50 \$	-52.50 \$
	2 730.81 \$	2 884.61 \$	153.80 \$ 5.63%

Pour la résidence moyenne en milieu desservi par les égouts

Taxe foncière	2 051.70 \$	2 100.17 \$	48.47 \$
Taxe d'infrastructure	212.11 \$	329.94 \$	117.83 \$
Compensation égout (subvention terminée)	1 095.00 \$	1 298.00 \$	203.00 \$
Compensation traitement des eaux usées	130.00 \$	170.00 \$	40.00 \$
Compensation matières résiduelles	337.00 \$	284.50 \$	-52.50 \$
	3 825.81 \$	4 182.61 \$	356.80 \$ 9.33%

En terminant, je souhaite à tous mes meilleurs vœux de Santé, Paix et Bonheur, en ce début d'année 2025

Alain Lavallée, maire